

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

*MUPRAS  
RECEPTION 9*

**Déclaration de Maladie**

N° M21- 1050954

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 017.13 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : ISMAILI LMASCAINE

Date de naissance : 01-07-1955

Adresse : LOT EL QUAFA N°56 DEROUA

Tél. : 0661155743 Total des frais engagés : 846,6 Dhs

Cadre réservé au DR Abdellah AHIZOUNE

MÉDECIN GÉNÉRALISTE  
Spécialiste en médecine du travail  
214 Lot AI WAHDA 2  
Tél: 05 22 03 40 40  
Deroua-Bemechid-Maroc

Date de consultation : 25/12/2023

Nom et prénom du malade : Louzi MALIKA EP ISMAILI Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection broncho-pulmonaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DEROUA Le : 09/01/2024

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/01/2023			12000	DR. DENTISTE EN STOMATOLOGIE GÉNÉRALISTE DEROUA 21433552 EL WAHDAD 00000000 SIDI BOUZID-MAROC
12/01/2023				
05.01.2024	Centrale			

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL WAHDAD DEROUA N° 210 LOT EL WAHDAD DEROUA	19.01.2023	19.50 DH / 617.10 DH

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

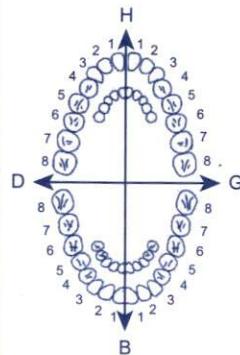
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

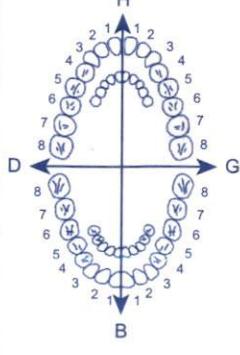
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				

O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 B 35533411 11433553	
	G	

DATE DU DEVIS	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DATE DE L'EXECUTION	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# ORDONNANCE

Dr Abdelhak AMIZOUNE  
MÉDECIN GÉNÉRALISTE  
Spécialiste en médecine du travail  
214 Lot A1 WAHDA 2  
Tel: 05 22 03 40 40  
Deroua-Berrechid-Maroc

LOT: M0996  
PER: 03/2025  
PPU: 69,00DH

LOT: M0996  
PER: 03/2025  
PPU: 69,00DH

69,00DH

Hassan Le: 25.12.2023  
M<sup>me</sup> MAITRA ISMAÏLI.

LOT: M0996  
PER: 03/2025  
PPU: 69,00DH

Bronemic 500 mg  
1 g x 2 h c<sub>15</sub> x<sub>15</sub>

41.10 Bronchialine 200 mg  
1 g x 3 h

Sachez  
Adultes

LOT: 1190  
PER: 05/25  
PPV: 41,10DH

140,00 Miflaseone 600 ug  
1 g x 3 h

6 118001 030262  
98 182 873-A

MIFLASONE® 400 µg  
Poudre pour  
inhalation en gélule  
PPV: 140.00 DH

190,00 Aeromax  
Théophylline 430 mg  
1 g x 3 h

Aeromax®  
Budésonide

LOT: 066T004B  
PER: 01/2025  
PPV: 190.00 dh

# ORDONNANCE

Demande Le : 05.01.2024

7<sup>me</sup> MAJID  
Ep. ISMAÏL HAFIDH

79.50

Zebala x  
du microtavent / joli



Dr. Abdelhalim AHIZOU  
MEDECIN GENERALISTE  
Spécialiste en Médecine Générale  
212 52 44 44 44

Lot : 047  
À utiliser de préférence avant le : 06/2025

PPC : 79,50 DH

Zetalax